



L'ÉGALITÉ

de Roubaix - Tourcoing



ABONNEMENTS

Trois mois	6 fr. 50
Six mois	12 fr.
Un an	22 fr.

NORD et Départements limitrophes
AUTRES DÉPARTEMENTS
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES

À ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
À TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
À LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

UNE EXPLOSION

Nancy, 12 janvier.
Une équipe de soldats de la 12^e compagnie du 2^e de ligne travaillait à la réparation du champ de tir et venait de mettre la fin à une mine pour faire sauter les blocs de rocher.
Deux soldats s'approchèrent du bourrage soudain, une forte détonation ébranla les caissons. La mine venait d'exploder, tuant les malheureux soldats, qui tombèrent baignés dans leur sang.
L'un des survivants, le soldat Garoux, ne surviva pas à ses horribles blessures.
Le second, nommé Liénard, quoique atteint grièvement, n'est pas en danger de mort, mais il restera défiguré.
Tous deux sont originaires du département de la Meuse et devaient être libérés au mois de septembre.
Cet accident a produit à Nancy une vive émotion.

ARRÊSTATION D'UN CAISSIER

L'ancien caissier de la caisse d'épargne d'Issel, Camille Thiroux, âgé de quarante quatre ans, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt sous l'inculpation d'abus de confiance et faux.
Camille Thiroux était en même temps secrétaire de la sous-préfecture d'Issel.

AU TRANSVAAL

Londres, 12 janvier.
Un télégramme de Durban annonçait que M. Hutchison, gouverneur du Natal, est parti pour Pretoria où il va s'entendre avec sir H. Robinson au sujet du passage du territoire de Durban et de sa troupe au Natal et leur transport en Angleterre où ils seront traités selon la décision de la reine.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 12 janvier.
Un fait remarquable troisième attaque dirigée contre Misale, jeudi, et après deux autres ayant subi de très fortes pertes.
Le général Dabormida partira pour Africane, avec de nouveaux renforts destinés à Bassano, où l'on redoute une attaque des Turques.
Quatre mille hommes et une batterie de montagne sont passés à Rome aujourd'hui par la gare de Naples, où ils s'embarqueront demain.

PROVÉE PAR UN TÊTE

Bordeaux, 12 janvier.
Le train 181, section de Bordeaux à Bayonne, a été arrêté à Bayonne par suite d'un attentat dirigé contre le train par deux individus qui ont tiré deux coups de fusil sur le train.
Les deux individus ont été arrêtés par la police de Bayonne.
Le train a pu continuer son voyage sans incident.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 12 janvier.
Voici les dernières nouvelles que le général Campes (négraphie de la Havane) : Maceo a encore une fois été atteint et battu par les colonnes des généraux Navarro et Arzon, Bigorra sur la limite de la province de Pinar del Rio. Les insurgés ont été obligés d'abandonner leurs positions après avoir subi de nouvelles pertes assez sérieuses.
Le maire de San Juan déclare avoir fait enlever plus de cent cinquante cadavres insurgés, quand il a reconquis le champ de bataille après la rencontre qui a eu lieu ces jours derniers entre la colonne Navarro et les bandes de Gomez et de Maceo.
Six escadrons vont être envoyés immédiatement à destination de Cuba, pour arriver à combattre efficacement la cavalerie des rebelles.
Les ministres se sont réunis hier soir, mais ils gardent le plus grand secret sur leurs délibérations.

LA MISÈRE EN ITALIE

Rome, 12 janvier.
Le chômage croît tous les jours en ce malheureux pays.
A Gènes, la fermeture d'une fabrique a entraîné la perte de 2,000 ouvriers sur la place.
Le cours du papier-monnaie descend de plus en plus.
Cela n'a pas empêché les Chambres de

voir dernièrement une augmentation des droits d'entrée sur les blés et de procurer ainsi 20 millions à quelques gros agrariens et autant à la politique coloniale.

De même l'impôt sur la quinine frappe des milliers de miséreux, atteints de malaria et qui ne peuvent plus se payer ce remède.
Où donc Crispi va-t-il conduire ce malheureux pays ?

AU REICHSTAG ALLEMAND

Berlin, 12 janvier.
Le Reichstag continue la discussion du projet de loi concernant les opérations de Bourse.
Le citoyen Schoenlank, socialiste, continue ses attaques contre la Bourse et la finance.
M. Hahn, député indépendant, expose la nécessité de créer un office central d'émission. Il dit que le gouvernement eût dû intervenir par ses conseils auprès des banques, lors des émissions des valeurs étrangères.
L'orateur constate avec satisfaction que la France s'est chargée des valeurs russes parce que cela diminue le danger d'une guerre.
Après quelques mots du prince Radziwille, député polonais, en faveur du projet, la loi sur les opérations de Bourse et les dépôts est renvoyée à une commission de vingt-un membres.

LA CONQUÊTE DES POUVOIRS

Vienne, 12 janvier.
Dans quelques semaines aura lieu la réélection du Conseil municipal de Vienne.
Le parti socialiste, très fort en cette ville, va recommencer son agitation en faveur du suffrage universel.
De 250,000 hommes âgés de plus de 25 ans, 20,000 seulement ont le droit de vote. Le premier but à atteindre par le parti socialiste, c'est de faire disparaître cette iniquité.
S'emparer de l'Etat — outil de toutes les transformations — est une nécessité historique à laquelle le parti socialiste ne peut se soustraire.
(Voir en Dernière Heure)

BULLETIN DU JOUR

PAROLES DE MINISTRE

M. Bourgeois s'est rendu hier à Lyon et il a prononcé le grand discours annoncé, voici déjà longtemps, comme devant être la préface de la session parlementaire qui va s'ouvrir mardi.
Nous sommes, depuis quelques semaines, mondes de baraganes, submergés sous le flot des allocations, noyés sous la marée des programmes.
M. Bourgeois nous a donné l'assurance, et la participation de la politique, ce n'est pas un vain mot. Depuis l'effacement du Panamisme, il n'y a pas un ministre qui n'ait promis le prochain triomphe de la vertu !
Hélas ! nous attendons toujours les résultats. Il nous semble même qu'on fur et à mesure que les ministres passent la boue gagne davantage.

M. Bourgeois nous a fait connaître comment il compte régler le budget de 1897. Et voilà que M. Bourgeois, recherchant sur ses collègues, profite d'un banquet pour exposer encore les idées du cabinet qui se présente sur ceci, sur cela et sur bien d'autres choses encore !
« Voulez-vous, c'est si commode de parler devant un public ou nul contradicteur n'est à craindre ?
Les ministres ont pourtant une tribune où ils peuvent s'exprimer au pays : la tribune de la Chambre. Mais là ils auront le risque de se voir refuser sur le champ.
Est-ce à dire que M. Bourgeois aurait voulu les protestations de nos amis si nous nous étions présentés devant le Parlement le 14 ou le 15 à Lyon ?
Assurément non. A Lyon, en effet, le président du conseil a fait un grand discours, la déclaration qu'il a faite sur la constitution du cabinet, — déclaration que nous avons entendue avec satisfaction, car, suivant une expression de M. Bourgeois lui-même elle promettait la substitution de la politique de la « main tendue » à la politique de la « poing fermé ».
Mais ce n'est pas tout. Les paroles qu'il a dites à la police parisienne ayant saisi pour les démentir, la première occasion qui lui fut offerte : l'anniversaire de la mort de Bismarck.
Nous sommes donc payés pour nous délier du beau langage de M. le Président du Conseil.
Notons cependant qu'il a promis, à Lyon, de rendre le mariage obligatoire et de révoquer le projet de loi attentatoire à la liberté syndicale dont un précédent garde des sceaux, le nommé Trarieux, avait saisi le Sénat.
Mais si M. Bourgeois s'est imaginé donner satisfaction à l'opinion publique quand il a dit qu'il « regardait les fonctionnaires, le gouvernement avait voulu, se souvenir ses services passés, plutôt avertir que frapper », il s'est trompé.
Malgré toute sa subtilité, M. Bourgeois, n'arrivera pas à faire comprendre au pays comment le projet Doux, par exemple, qui s'était rendu impossible dans le ternon où il a tenu l'odieuse conduite que l'on sait, ne mériterait qu'un simple déplacement.
Ce fut un premier acte de faiblesse que la nomination du policier Lépine en qualité de grand croix de la Légion d'honneur est encore venu aggraver.
S'étouffant de la sorte, les concessions qui lui sont faites, le parti socialiste ne se déclare pas charmé par l'éloquence présidentielle ?
Les paroles sont fugitives et les actes demeurent.
Nous voulons des actes et jusque là nous réserverons nos compliments.
G. SIAUYR-EVAUSY,

UNE ANNÉE DE BATAILLE

Les Elections Municipales

Si 1895 a été pour le Parti socialiste une année bien remplie, il ne semble pas que 1896 doive offrir moins d'éléments à son activité.
Les Conseils municipaux de toute la France sont soumis à la réélection en mai prochain. Il s'agit pour nous d'engager la bataille sur le plus grand nombre de points et dans les meilleures conditions possibles.
Certes il ne peut être question de conquérir la majorité dans un nombre relativement restreint des 36,000 communes de France.
Mais l'important est moins de devenir les maîtres des hôtels-de-ville que de faire entrer des représentants de nos idées et surtout profiter de la période électorale pour faire connaître nos théories et nos vues au corps électoral.
C'est en vain qu'on alléguera que les élections municipales sont purement locales, point politiques.
L'idée socialiste saura s'affirmer, et s'appliquer — elle l'a prouvé déjà — dans les détails de l'administration communale.
Sans doute bien restreints sont les pouvoirs de nos municipalités éternellement menées en lisières par le pouvoir central et ses représentants.
Elles peuvent cependant obtenir certains résultats. Il leur est possible surtout de manifester leurs tendances, leurs intentions et de faire savoir au public comment leurs tentatives sont entravées par l'arbitraire préfectoral.
Ce serait même un service à rendre au Parti socialiste que d'écrire pour la période électorale un petit manuel clair, court et substantiel, d'une forme vivante et primé pédante qui résumerait ce que peuvent et ne peuvent pas faire par elles-mêmes les municipalités.
Il serait dès lors plus facile de préciser dans chaque commune, les réformes qui peuvent être réalisées par les efforts seuls des conseillers municipaux. L'œuvre serait précieuse avant l'élection, plus utile encore après.

On engage le combat partout où peut les pouvoirs, aux élections de mai, voilà notre devoir impérieux. Si nous sommes battus nous aurons semé le grain qui germera. Si nous faisons élire quelques-uns de nos candidats nous aurons donné plus de force, de confiance et de cohésion à nos électeurs et permis à nos élus de faire l'apprentissage nécessaire des fonctions publiques.
Mais cette grande consultation du suffrage universel, si importante, dont les résultats peuvent être si considérables, n'absorbera pas toutes les forces du Parti socialiste.
L'expérience de Carmaux est pour l'avvenir du socialisme français d'un intérêt capital. Non pas que son succès ou son échec puisse avoir par lui-même, une influence sur ses destinées. Mais elle est le signe et le début d'une ère nouvelle.
Elle marque la réconciliation de groupes, jusqu'ici éloignés les uns des autres, qui étaient faits pour se rapprocher et s'entendre.
Syndicats et coopératives ont mis la main dans la main, ont fraternellement uni leurs efforts pour la constitution de la *verrière ouvrière*. Cette union est à mon sens, le gage certain de la réussite de l'entreprise nouvelle.
Mais elle nous promet surtout pour l'avenir, une floraison superbe d'œuvres vivaces et fécondes. C'est le prolétariat achevant, si je puis dire, le tour de ses propres créations et s'apercevant enfin que dans chacune d'elles : groupe politique, syndicat professionnel, association coopérative, son intérêt est engagé tout entier.
Le succès d'une de ses formes d'activité et de vie doit contribuer à la prospérité des autres. Et le prolétariat sera le maître le jour où il aura partout recherché, assemblé et sondé ses forces éparses.
Mais pour que son triomphe soit complet, il ne lui suffit plus en ce moment de miracles, où l'électricité

ces, des renseignements qu'un tribunal serait obligé de repousser.

Il est donc possible que la question politique ait été soulevée aujourd'hui devant le lord chancelier, comme conseil du gouvernement, dans le but d'obtenir que le secrétaire d'Etat refuse en dernier ressort l'extradition.

On comprendrait alors cette conférence et l'ajout de nombreux documents destinés à convaincre le gouvernement anglais que, comme le soutiennent les avocats d'Arton, son extradition demandée ostensiblement pour crimes de droit commun, est en réalité recherchée pour des motifs politiques. Dans ce cas le lord chancelier a dû lire des papiers bien intéressants !

ODIEUSE EXPLOITATION

Dans notre régime économique, l'ouvrier est livré, pieds et poings liés, au capital. M. Paul Leroy-Beaulieu, dans sa chaire, et M. Yves Guyot, dans son journal, ont beau s'évertuer à prouver que les rapports entre le salarié et le salarier s'établissent par un contrat, ils ne convainquent personne.
A défaut de science économique, le simple bon sens suffit pour faire comprendre qu'il ne saurait y avoir contrat entre deux parties, quand une de ces parties n'est pas libre.
Or, l'ouvrier qui, poussé par la faim, vient s'offrir à un employeur, n'est pas libre de discuter le mince salaire que cet employeur lui offre en échange de son travail. C'est pour lui une question de vie ou de mort. L'accepte-t-il parce qu'il ne peut pas faire autrement.
C'est toute puissance du capital est telle que l'employeur ne se contente pas d'acheter le travail de l'ouvrier au-dessous de sa réelle valeur. Il exige de plus, que l'ouvrier lui abandonne sa conscience.
Le patron n'a pas peur de jamais en effet de perdre l'exploitation morale et l'exploitation pécuniaire. Le travailleur, que la nécessité force à entrer dans un de ces bagnes où l'on met en pratique les doctrines de l'abbé Garnier et de ses congénères, doit faire libre de toutes ses convictions politiques et de toutes ses croyances philosophiques. Ce n'est plus un homme, c'est la chose du patron, une matière morte que l'on peut à volonté.
Dernièrement, les patrons des mines de Champagne expulsaient deux ouvriers qui avaient eu l'audace d'assister aux obseques civiles d'un de leurs camarades. Vers la même époque, le directeur d'une fabrique de Limoges renvoya ses ouvrières à se mettre en grève, parce qu'il exigeait d'elles qu'elles allissent à la messe et disaient leur prière en commun.
Aujourd'hui, c'est un nommé Dutilleul, patron tisseur à Armentières, qui met un ouvrier, le citoyen Journot, à l'amende de deux francs, parce qu'il n'a pas en son atelier un catéchisme qui se fait tous les vendredis dans l'établissement. Journot refuse de payer la amende, ou le flanque brutalement sur le pavé !
Peut-on rêver plus odieuse exploitation ! Il ne suffit pas à M. Dutilleul que le citoyen Journot l'enrichisse de son travail ; parce que cet ouvrier est pauvre et forcé de lui livrer son corps, il veut encore la prétention de diriger sa pensée, celle de sa famille et de ses enfants !
Notez bien que le fait n'est pas isolé et qu'il n'y a pas un seul département en France où l'on ne puisse relever des faits analogues.
La voilà bien dans toute sa beauté, la doctrine du « laissez faire, laissez passer », si chère aux économistes orthodoxes et si chère au grand libéral, qui croit le plus épouvantable des despotes, le plus insupportable tyrannie. C'est l'oppression directe de l'homme sur l'homme ; c'est la domination complète du capitaliste sur l'ouvrier, qui se trouve réduit à l'état de bête de somme et qui n'a même plus la possibilité de penser à sa guise et d'avoir ses idées à lui.
C'est de la trahison, heureusement, a fait son temps, il n'est plus possible que par quelques économistes et publicistes, arriérés ou intéressés, dont la voix se perd de plus en plus dans le desert.
Une évolution s'est accomplie dans les esprits, et des paroles de justice et d'équité, qui peuvent maintenant se proférer à haute voix, appellent toutes les consciences de l'espérance à ceux qui gémissent sous la dure discipline capitaliste.
Mais en attendant la réalisation de ces espérances, ne peut-on demander à un gouvernement républicain d'intervenir et de faire respecter, par tous les moyens en son pouvoir, la liberté de conscience si odieusement violée par les patrons de l'espèce du nommé Dutilleul, tisseur à Armentières.

ETUDES SOCIALES

Les Cantines scolaires

(Troisième article)
Œuvres Philanthropiques scolaires. — Les petits ventres affamés. — Insuffisance de la charité bourgeoise.

Devant la misère grandissante, l'existence des institutions privées est compromise. La charité ne saurait faire face aux besoins incessants de la misère quotidienne. C'est si vrai que l'intervention financière des communes est devenue une nécessité.
En 1888, le Progrès donnait 110,000 rations ; trois ans plus tard le nombre était triple, et le coût quadruple ; à Saint-Gilles le nombre des rations a passé en deux ans de 43,314 à 117,535 ; à Ixelles, le nombre d'enfants, qui était de 700 en 1891, est devenu 850 en 1892 ; à Braine-le-Comte, on comptait en 1888, 170 enfants ; en 1891, 232 enfants ; le nombre de portions s'élevait de 5,200 à 8,305 en deux ans ; etc.
Les ressources d'origine charitable sont sollicitées vers des souffrances de plus en plus nombreuses et de plus en plus criantes.
Nous déclarons, sans vouloir diminuer en rien les sympathies que ces œuvres méritent, qu'elles n'ont pu venir en aide à tous les petits malheureux connus comme tels, ni à ces autres souffro-douleurs, qui n'ont pas le loisir ou qui ne se trouvent pas dans un état décent pour se rendre en classe.
Elles ne disposent pas de ressources suffisantes ; elles n'en auront jamais en quantité convenable, parce que l'indifférence se produit petit à petit autour des meilleures choses.
Elles sont impuissantes à faire face à des besoins impérieux.
C'est constatation est confirmée par tous ceux qui se préoccupent de ces œuvres.
Sont-elles au moins efficaces pour ceux qui en bénéficient ?
Qu'est-ce qu'un tiers de litre de soupe pour un petit ventre affamé ? Généralement, le jeudi et le dimanche, il n'y a pas de distribution de soupe. Les distributions se font de novembre à décembre à 11 heures. Et pendant le reste de l'année, l'œuvre est fermée ; petit affamé, cherche une croûte de pain ou tu vas dras !
Qu'est-ce qu'une chemise, ou un caban, ou une paire de galoches par an ?
Pour cent miches envoyées en colonies ou en promenaux de vacances, combien de milliers de sous de dépenses portant le jour de la mer ou du champ !
L'insuffisance tant au point de vue quantitatif qu'au point de vue qualitatif est évidente.
Ces œuvres ne sauraient subsister.
« Je rappellerai, dit M. Buis, que j'avais fondé la première société de soupe scolaire pour nos écoles primaires. J'avais, comme président de l'Association, sollicité un subside de l'Administration communale ; mais j'avais eu soin de stipuler que le subside ne pourrait jamais excéder le chiffre des souscriptions particulières.
« J'avais vu le moyen d'exercer le zèle des particuliers.
« Eh bien ! malgré cela, cette société n'a pas pu continuer faute de ressources.
« Ainsi que je l'ai dit dans une discussion antérieure, le budget de la charité privée dans les grandes villes comme partout d'ailleurs, est limité. Le public consacrerait annuellement une certaine somme à toutes les œuvres de bienfaisance, et l'on a beau faire des appels fréquents à la compassion et exciter la pitié, on ne parvient pas à dépasser notablement ce chiffre annuel. La seule conséquence qu'ont les nouveaux appels adressés à la charité publique pour la fondation d'œuvres nouvelles, c'est de diminuer, d'un autre côté, qu'on donne aux œuvres anciennes.
« J'ai une certaine expérience en cette matière ; j'ai été mêlé à la fondation de beaucoup d'œuvres et j'ai toujours vu les choses marcher comme je l'indique.
« C'est absolument notre avis.

LA CHARITÉ COMME REMÈDE

Les œuvres philanthropiques scolaires ne sont pas seulement dans l'impossibilité de soulager l'enfance de la misère qui pèse sur elle ; elles portent atteinte à la dignité humaine déjà existante, plus qu'on ne le pense dans l'amour du bébé, et aussi à l'amour propre des parents qui se sentent humiliés par une charité faite souvent avec ostentation.
Les instituteurs n'ont-ils pas souvent vu des parents pauvres refuser de laisser habiller leurs enfants des vêtements de l'œuvre ; d'autres, dans le dénuement, renonceraient à ce que leurs fils reçoivent l'assistance de soupe ?
C'est un fait connu : la bienfaisance telle qu'elle fonctionne est l'organisation officielle de l'humiliation des pauvres. C'est si vrai qu'à côté de l'instruction publique, on a été obligé de créer l'« Association pour secourir les Pauvres Honnêtes », preuve évidente que la bienfaisance ne s'adresse pas toujours aux véritables souffrants, et qu'elle ne manque pas de les offenser.
La charité est humiliante pour qui est l'objet, comme elle est avilissante pour qui l'exerce.
La conscience du prolétaire réformé des sentiments élevés. N'oublions pas que le sens de la justice, ainsi que le disait Proudhon, est immanente dans le cœur de l'homme et que la classe sociale chez laquelle il se fait le plus sentir, c'est le peuple. Avec son gros sens, son sentiment inconscient d'un ordre de choses plus moral que celui qui régit le monde, il se rebelle à toute mesure d'acceptation. Toute injustice, toute iniquité le bousse à la révolte.

A. MILLERAND.

Député de Paris.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

(De notre rédacteur parlementaire)
Paris, 12 janvier.

Le Journal Officiel a publié hier matin, l'ordre du jour de la séance de rentrée au Sénat et à la Chambre.

Cette séance s'ouvrira mardi, à deux heures, au Luxembourg et au Palais-Bourbon.
Au Sénat, après l'installation du bureau d'âge, il sera procédé au tirage au sort des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de la séance suivante.

À la Chambre, le bureau d'âge installé, et le tirage au sort des bureaux édicté, il sera procédé immédiatement aux divers scrutins :

1. Pour la nomination du président définitif.
 2. Pour la nomination de quatre vice-présidents.
 3. Pour la nomination de huit secrétaires.
 4. Pour la nomination de trois questeurs.
- La fixation de l'ordre du jour des travaux de la Chambre n'aura lieu qu'après ces diverses opérations.

L'EXTRADITION D'ARTON

(De notre correspondant particulier)
Londres, 12 janvier.

Contrairement à ce qui a été annoncé, l'affaire Arton est venue non devant le Banc de la Reine, mais à la Chambre des Lords, devant le lord-chancelier Halsbury.
L'avocat d'Arton, M. Mathews, a renouvelé sa demande de reviser le jugement rendu par le président du tribunal de Bow-Street, sir John Bridge.
L'assistant à l'audience : M. Taylerson, le secrétaire de l'avocat Newton et le fils d'Arton.
La conférence a duré une heure un quart mais on garde le plus grand secret sur ce qui a eu lieu. Le président a remis sa décision à lundi. Chez M. Newton, on est muet et le fils d'Arton, qui j'ai vu, refuse absolument de rien dire.
Lui, je dois expliquer que le lord chancelier, confiant dans son cabinet, ne s'engageait pas comme juge, mais comme principal conseil de la Couronne, et deux suppositions se sont élevées.
La première est que les défenseurs d'Arton ont discuté avec le principal coupable de la Couronne l'affaire qui doit être jugée devant la Haute-Cour, ces discussions entre avocats opposés étant habituelles. La seconde supposition est que les défenseurs d'Arton ont décidé de faire immédiatement appel au gouvernement, d'après la loi à pleins pouvoirs pour refuser une extradition au moyen d'un ordre du secrétaire d'Etat.
Ce qui rend plausible cette deuxième alternative, c'est que, à cette conférence, il a été lu une masse de pièces et de documents, tels que conseil du gouvernement, non comme juge, le lord-chancelier peut recevoir, pour s'éclairer, des pièces

LE PRESTIGE !

Le conseil de l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Paris vient, dans sa sagesse, de prendre une décision de nature à émuover profondément l'opinion publique.

L'une de ses dernières séances, en effet, il a décidé que l'appariteur de l'ordre des avocats, Léon — comme on l'appelle familièrement au Palais — porterait désormais, dans les circonstances solennelles, une épée au côté.
On ne saurait trop faire, n'est-ce pas, pour relever le prestige de l'Ordre !

NOUVELLES A LA MAIN

— Dis, papa, qu'est-ce qui distingue la civilisation de la barbarie ?
— C'est bien simple : la civilisation consiste en l'art de tuer son ennemi à six mille mètres avec un boulet de canon, et la barbarie est de lui couper la tête avec un sabre.